



# Transformation d'une voie communale en impasse.

Par **renegillot**, le **08/02/2022** à **21:45**

Bonjour,

Je suis agriculteur exploitant. Certains de mes terrains autour d'un village traversé d'une route communale, cette dernière crée un raccourci d'une départementale et une nationale, ce qui entraîne une gêne pour les habitants. La mairie, dans un soucis d'être à l'écoute, a proposé, entre autres, la transformation de la route en impasse.

Est-ce légal.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/02/2022** à **08:08**

Bonjour,

La voirie étant communale, le Conseil Municipal peut très bien prendre cette mesure puisque cette voirie en impasse resterait communale. Si cela vous oblige à faire un détour pour accéder à vos champs, il faudra vous y faire.